



LOI ET SOCIÉTÉ : L'ÉTHIQUE DE LA PSYCHANALYSE

Mercredi 15 juin 2022 de 9h à 17h (En distanciel par ZOOM)

Nous n'échappons pas à la société qui nous entoure. L'individu peut cependant se positionner par rapport à elle. Le sujet, lui, est toujours dans une position littorale, voire d'extra-territorialité, vis-à-vis de la société. Non par choix, mais par structure : il existe, c'est-à-dire qu'il se situe hors de. Et son expression, son affirmation, l'amène à déranger le conformisme moïque et social dans lequel il est formé. Comment le psychanalyste travaille-t-il avec le moi-adhérent et le sujet-échappant ? Qu'est-ce qui oriente l'écoute du psychanalyste ? Attend-il quelque chose de son analysant ? Que vise l'acte analytique ? Ces questions mènent à l'épineuse notion d'éthique de la psychanalyse. En quoi celle-ci se distingue-t-elle de la morale ? Quels rapports entretient-elle avec l'éthique du soin ?

La psychanalyse, au regard de cette éthique, occupe une place et une fonction singulière dans la société. Qu'apporte la psychanalyse à la société ? Le psychanalyste, lui, n'est pas garanti de sa fonction si tant est qu'elle n'existe pas autrement que subjectivement, et il se doit de certaines obligations pour être et supposé être, ces deux positions étant certainement en conflit. Il entend à longueur de journée la chose sociale et politique à travers la parole de ses analysants. Chacun reçoit ce social transformé à travers les filtres de sa subjectivité, certes. Il n'empêche que la chose sociale et politique n'est pas sans effet sur la subjectivité la plus intime. En quoi cette chose est-ce l'affaire de l'analyste ? Que peut-il en faire ? Pour le dire autrement, doit-il en témoigner sur la place publique ? Et par extension comment penser l'intervention des analystes dans les médias, tribunaux, hôpitaux et autres lieux publics ?

Guillaume Riedlin, Martin Roth

Mercredi 15 juin de 9h à 12h30

*Guillaume Riedlin*¹ : **Retour sur Loi, Ethique et Psychanalyse** de Jean Clavreul

*Jean-Marie Jadin*² : **Y a-t-il un juste lieu pour la psychanalyse ?**

*Cyrielle Weisgerber*³ : **De la loi et du discours constituant, à l'éthique de la parole « ouvrante », en passant par quelques aliénations...**

*Martin Roth*⁴ : **Interventions et réserves de l'analyste : de quoi l'analyste est-il responsable ?**

Mercredi 15 juin de 14h à 17h

*Frédérique Riedlin*⁵ : **« Secret-Défense ». Du malaise obsessionnel et paranoïaque dans la culture (de guerre) et de l'éthique de la psychanalyse comme cure.**

*Valérie Ritzenthaler*⁶ : **Quelle place pour la psychanalyse sur la scène judiciaire ?**

*Jean-Richard Freymann*⁷ : **De quelles lois s'occupe la psychanalyse ?**

Animateurs de la formation : Frédérique Riedlin et Nicolas Janel

Responsable de la formation : Philippe Lutun 06 07 80 13 22

Document édité en mai 2022

¹ Psychanalyste, psychiatre, HUS, Strasbourg

² Psychanalyste, psychiatre, Mulhouse

³ Psychanalyste, psychiatre, Strasbourg

⁴ Psychanalyste, pédopsychiatre, EPSAN, Brumath

⁵ Psychanalyste, docteur en psychologie, Strasbourg

⁶ Psychologue clinicienne en institution, Strasbourg

⁷ Psychanalyste, psychiatre, président de la FEDEPSY, Strasbourg